

Analyse des réponses textuelles hors métropole

Contexte institutionnel :

- 422 agents à l'étranger, 136 dans les ROM-COM
- La délégation Nouvelle Calédonie (79)
- Représentation Sénégal (92)
- 4 sites : Réunion (21), Guyane (19), Polynésie Française (11), Antilles (6)

Consultation sur la restauration :

Descriptif des répondant.e.s

- 19 personnes ont répondu à la consultation soit moins de 4 % des agents

Analyse réponses textuelles n=6

Personnel ayant un système de restauration sur place

Deux personnes à l'étranger ont accès à la restauration collective mais précisent que pendant la crise ces deux restaurants ont été fermés.

Personnel ne disposant d'un système de restauration sur place

Il est nécessaire qu'en l'absence de restauration collective, une formule de type tickets-restaurant soit mise en place dans toutes les représentations où c'est possible (celle de Guyane, par exemple). Par ailleurs, la valeur faciale des tickets-restaurant devrait être basée sur la cherté de la vie dans les différents pays. Enfin, les agents en télétravail travaillent et se nourrissent ; même s'ils peuvent faire quelques économies de transport, ils utilisent leurs ressources personnelles (électricité, téléphone) pour travailler et souvent, ils travaillent plus en étant à domicile.

Situation d'un personnel en Post-doc où il n'y a pas de ticket restaurant à l'étranger, qui demande une participation pour la restauration (ou pour le transport).

Personnel local à l'étranger

Une demande d'un personnel local pour lequel l'IRD n'attribue pas des subventions pour la restauration pour le personnel local malgré plusieurs demandes via notre conseil de représentation.

Propositions

- Pour le personnel ne souhaitant pas manger en restauration collective, et peut préférer cuisiner ses propres repas : il faudrait avoir le choix et une aide IRD dans les deux cas.
- Demande de tickets restaurant pour la délégation de Guyane.